



Installation du compresseur de ma voisine sur le mur de ma terrasse

Par **Cgambas**, le **15/07/2019** à **16:06**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire de mon logement principal.

Nous sommes 2 locataires dans l'immeuble:

- * un institut d'esthétique au RDC

- * moi-même, au 1er et dernier étage. Je bénéficie également d'une cour privative au RDC, donnant sur l'arrière de l'institut.

La locataire de l'institut souhaite poser son compresseur de climatisation sur le mur de ma terrasse. S'y trouve déjà le compresseur de ma propre climatisation. Ma propriétaire a validé cette demande. De mon côté, j'avais fait part de mon désaccord à l'agence de location. Il faudra donc que je pose une journée de congé lorsque l'artisan viendra poser le compresseur de la climatisation sur ma terrasse.

Puis-je demander à déduire cette journée non travaillée de mon loyer?

Puis je demander à réviser mon loyer à la baisse suite à cet ajout de compresseur ?

Par **oyster**, le **16/07/2019** à **09:56**

Bonjour,

Vous ne pourrez rien déduire , mais vous pouvez laisser les clefs à votre propriétaire

Dans la mesure ou vous avez déjà un climatiseur avec compresseur sur la terrasse de votre bailleur ,on peut ne pas comprendre une demande de révision de loyer

Dans tous les cas le propriétaire reste le décideur !

Par **janus2fr**, le **16/07/2019** à **10:32**

[quote]

Dans tous les cas le propriétaire reste le décideur !

[/quote]
Bonjour,

Pas tout à fait puisqu'un bailleur ne peut pas modifier la chose louée durant le bail sans l'accord du locataire. Si cette modification entraîne des nuisances et donc réduit la jouissance du locataire, le bailleur ne peut pas faire ce qu'il veut.

Par **Cgambas**, le **16/07/2019** à **10:36**

Merci pour vos réponses.
J'espère en effet que mon bailleur n'est pas libre de m'imposer tout et n'importe quoi....